

Le Petit Vivierois

LA GAZETTE DE VIVIÈRES (AISNE) - N° 4 - PRINTEMPS 2009

Un peu d'histoire

Le poète du Château de Mazancourt

La municipalité de Vivières a récemment décidé de renommer la "sente du dessus du ru", où s'élèvent de nouvelles habitations, "impasse Henry Bataille".

Henry Bataille, ce nom n'évoque sans doute rien pour bon nombre d'entre nous, pourtant il fût en son temps un auteur dramatique et poète célèbre.

Henry, Félix, Achille Bataille est né à Nîmes en 1872. Il a 4 ans quand son père, magistrat, est nommé à la Cour d'Appel de Paris. C'est là qu'il fera ses études. Mais ces années parisiennes sont malheureuses. La mort prématurée du père en 1883 conduit sa mère à reporter toute son étouffante affection

sur son fils. Puis, lentement, elle se laisse dépérir et décède à son tour en 1885.

Toute la sensibilité du jeune Henry le tourne vers l'art. Le dessin, bien sûr, avec lequel il envisage de gagner sérieusement sa vie (il dirigera le *Journal des Artistes* vers 1891), mais c'est aussi l'écriture qui l'occupe. Les premiers poèmes de *La Chambre Blanche* sont déjà couchés sur le papier entre 1887 et 1894.

Fuyant souvent Paris, il rédige quelques-unes de ses pièces dans le château de Vivières qu'il achète en 1910 et qu'il occupe régulièrement jusqu'au début du mois de septembre 1914. Certaines de ses pièces, des drames passionnels se déroulant au sein d'une société mesquine et décadente (*Maman Colibri*, 1904), séduisent le public et sont également joués à Broadway.

Septembre 1914. Vivières est au cœur de la tourmente de la guerre et le château transformé par les troupes allemandes en hôpital de campagne ("*Feldlazarett*") où seront amenés, parmi d'autres, les blessés de l'escadron du 16^e Dragon, dont



le lieutenant de Gironde, qui y décédera. Henry Bataille décrit dans une fresque poétique son départ du château de Vivières¹. Il exprime, dans *Le Dernier Jour*, son attachement à cette demeure, son parc, ses arbres, ses fleurs, ses cygnes et pigeons... Il est tenu informé des événements par différents courriers lui parvenant de soldats hospitalisés à Vivières dans cette "ambulance" repassée entre temps aux mains des

(Suite en page 2)

Le Dernier Jour

Chaque coup de canon fait s'effondrer les roses
Sur la terrasse où les trois jets d'eau se sont tus
Il faut partir, partir ! Je n'y suis déjà plus !
Le seuil est verrouillé, les persiennes sont closes.
Depuis huit jours l'oreille au vent, nous écoutions
Approcher ce bruit lourd, dont s'émeuvent les choses.
(...) Adieu village obscur et dolent que j'aimais,
Posé au plein milieu d'un golfe de forêt,
Ou comme sur le bord d'un lac tout en verdure
Rêverait un bateau sans rame et sans mâture !...
Je te dis mon adieu. Je ne te verrai plus
Mes choses, mes amies ! Dans un jour deux ou trois,
Sur votre cœur viendront s'écraser les obus,
(...) J'arrache ce morceau de France avec mes yeux,
Et j'emporte en moi autant que je le peux,
J'emporte tout, clochers, toits, granges, fenaisons,
Les ruisselets et tout leur bleu dans l'horizon,
Les bords de la forêt avec toutes les branches (...)

> Éditorial

Il eut été bien dommage de laisser croupir les trois premiers numéros du *Petit Vivierois* (2004) au fond d'une bibliothèque. Merci à Sylvie et à Christophe d'avoir relancé le projet et grand merci à Célyne de nous apporter ses compétences et de nous permettre de redonner vie à "son bébé".

L'équipe rédactionnelle a l'ambition de produire un numéro par saison et a particulièrement choisi celle du printemps, saison du renouveau, pour relancer votre bulletin d'information.

Le *Petit Vivierois* vous est destiné et son objectif est de vous informer sur la vie de la Commune.

Vous êtes membre de cette Commune et, à ce titre, il vous appartient d'enrichir le contenu de ce journal d'information en nous faisant part de vos commentaires et suggestions et en rédigeant des articles dont vous aimeriez partager le contenu avec vos voisins, amis et Vivierois.

André Pommier

L'essaimage des abeilles

À Vivières, au moins un apiculteur de loisir entretient avec plaisir quelques ruches, mais il existe un bon nombre de colonies d'abeilles "sauvages". Ici dans un conduit de cheminée, là dans l'anfractuosité d'un mur, peut-être ailleurs dans un arbre creux ou encore dans une ruche abandonnée...

Les abeilles ont un rôle primordial dans la pollinisation des végétaux à fleurs, en particulier pour tous les arbres fruitiers, mais également pour certaines grandes cultures comme le colza.

C'est en ce moment que débute (de fin avril à début juin) la période d'essaimage des colonies d'abeilles. La formation d'un essaim est le seul moyen de multiplication des abeilles. Alors que les fleurs sont abondantes, par une belle journée (souvent précédée de jours moins beaux), la moitié des abeilles quitte la ruche (ou leur abri) avec la vieille reine, alors que l'autre moitié élèvera une nouvelle reine. Autour de la vieille reine, les abeilles se regroupent d'abord en grappe à proximité de leur point de départ sur une branche, un piquet... Ensuite, les abeilles explorent les environs pour chercher un logement correspondant à leurs besoins. Quand le lieu "idéal" est trouvé, la colonie entière s'envole vers sa nouvelle demeure en un nuage allongé et dans un bourdonnement intense. L'essaimage est commodément récupérable par un apiculteur au tout début de son premier envol, mais lorsqu'il a trouvé un emplacement définitif cela devient très compliqué et un peu... piquant !



(Suite de la page 1)

troupes françaises. Il apprend en particulier que le parc du château sert de cimetière aux soldats de tous camps et que les volières des pigeons furent ouvertes afin que ceux-ci ne meurent pas de faim.

Début 1916, Henry Bataille revient au château pour une journée : il découvre, dans le parc, les tombes de soldats allemands près de la pièce d'eau et fait le vœu de conserver plus tard ces sépultures². Le soir venu, de retour à Paris, ce voyage lui inspire un poème se voulant le pendant de celui écrit quelques 17 mois plus tôt lors de son départ : *Mes hôtes*. À partir de 1919, il se retranche le plus souvent dans la propriété du Vieux Phare, à Rueil-Malmaison.

Bataille est un homme de paradoxes : ascension sociale sans morale, vieille France stigmatisée, pureté des sentiments broyée par la convenance mondaine... Bataille distribue les coups, fait basculer les rieurs de

Mes hôtes

« Oui, c'est toi, c'est bien toi que je revois enfin !
Je te pleurais maison ; je t'espérais jardin ! (...)
Que c'est bon !... M'y voici ! Tout me réapparaît.

Tout, le pâle gazon aux cernures de buis,
La diane portant un faon sur son épaule,
Et l'escalier inachevé avec ses dalles moussues

Les rosiers blancs, l'allée ornementale,

Et le miroir qui tient dans la bague des saules...
Bonheur de tout revoir quand on croit tout détruit !
(...) Ainsi vous êtes là, vous dormez là, mes hôtes !

Le hasard, vous ayant capturés côte à côte,
Vous a couchés sous ces ombrages imprévus.

Vingt corps ensevelis dans cinq tombes... pas plus (...)
Je respecterai donc le vœu dont j'ai la charge,

Vous dormirez chez moi, dormeurs.
La place est large. »

son côté, choque une certaine critique et enchante une partie du public. Lorsqu'il décède brusquement, le 2 mars 1922, l'émotion qui gagne Paris nous paraît aujourd'hui bien saugrenue. ■

¹ Extrait du recueil de poèmes *La divine tragédie*. *L'illustration*, 26 février 1916, "L'ambulance de Vivières".

Vivières au fil du temps...



SÉCURITÉ INCENDIE, HAUT DÉBIT INTERNET ET FINANCES

Deux importants projets sont actuellement menés par l'équipe municipale.

✓ **Le projet sécurité incendie** dont l'objectif est de couvrir, dans les meilleurs délais, l'ensemble des hameaux. Les grandes lignes de ce projet ont été validées par les représentants du Service Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) et les priorités qui ont été fixées sont les suivantes :

- Remise en état des bouches incendie existantes mais défectives,
- Mise en œuvre d'une sécurité incendie à Longavesne,
- Mise en œuvre d'une sécurité incendie à L'Essart,
- Renforcement du réseau de la Vallée.

Un contrat d'aide à la maîtrise d'ouvrage est en cours d'élaboration pour la réalisation d'un projet estimé à 650 000 €.

✓ **Le projet de haut débit internet** qui vise à la fois à couvrir les deux tiers de la commune aujourd'hui en zone blanche (non couvert) et à améliorer le débit pour ceux qui en bénéficient actuellement. C'est un projet qui est en cours de

discussion depuis plusieurs années avec le Conseil général. En réponse à une dernière proposition récente et non satisfaisante, le maire a transmis un courrier au président du Conseil général, un dossier a été également transmis à nos élus nationaux et remis à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de la Prospective et du développement de l'économie numérique.

✓ Enfin et pour ce qui concerne nos **ressources financières**, elles restent très limitées, nos taux d'imposition communaux étant de 20 à 40 % inférieurs à la moyenne départementale et de 10 à 50 % inférieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, les subventions de toutes natures et origines ne cessant de diminuer, il convient donc de veiller à préserver nos capacités de financement pour des projets incontournables tels que celui de la sécurité incendie ce qui justifie la "mise en sommeil" du projet de construction d'un nouveau foyer rural. ■

> Centre de loisirs

Le *Petit Vivierois* a rencontré Arnaud Melin, président du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Le CLSH est structuré autour de son président, de la secrétaire Christelle Melin, de la directrice France Grandière et du trésorier, Dominique Bernard. Comme chaque année, le Centre accueillera dans les locaux du foyer rural les enfants de Vivières et des environs pendant **3 semaines en juillet**.

L'effectif attendu est de 20 enfants mais l'équipe d'animation sera adaptée en fonction du nombre d'inscrits qui pourrait atteindre une quarantaine. Les activités proposées reprennent les incontournables jeux de groupes, bricolage, balades... mais aussi des sorties piscine et camping qui ont rencontré un grand succès l'an passé. Un tournoi sportif sera organisé sous forme de fil rouge tout au long de la saison. L'équipe du CLSH communiquera prochainement les dates précises d'ouverture ainsi que les interlocuteurs à contacter pour les inscriptions.

> Syndicat des eaux

Le 12/03/2009, le syndicat des Eaux de Vivières-Mortefontaine a décidé, sur proposition de son président, Francis Hermand, de ne pas augmenter sa quote-part dans le prix de l'eau en 2009.

Communauté de communes

La Communauté de Communes Villers-Cotterêts/Forêt de Retz (CCVCFR) compte désormais 17 communes : Faverolles, Dampleux et Coyolles sont venues compléter l'effectif. Si la répartition démographique y est déséquilibrée (Villers-Cotterêts à elle seule représente les deux tiers de la population), la représentation des communes rurales correspond à 50 % des sièges du conseil communautaire. La CCVCFR se finance essentiellement avec la taxe professionnelle unique, les dotations de l'état et les subventions. Certaines compétences ont été transférées des communes vers la CCVCFR. La plus visible pour les habitants est la

compétence "environnement" avec la gestion des ordures ménagères, mais il y a aussi le développement économique, l'aménagement du territoire, le logement, le tourisme et, enfin, la promotion d'activités culturelles et sportives. Ce transfert de compétences permet aujourd'hui, entre autres, aux habitants des communes rurales de pouvoir utiliser les services de la déchetterie et de pouvoir profiter de la piscine, de la salle de musculation, et de l'école de musique à des tarifs préférentiels.

L'opération façades

Une "Opération Façades" a été menée sur le territoire de la communauté de

communes entre 2004 et 2008. Il s'agissait d'encourager les propriétaires de maison à rénover leurs façades de manière à embellir nos villages. Pour ce faire, il leur était proposé une subvention de 20 % du montant des travaux avec un plafond de subvention de 2 000 € par dossier. Cette aide était financée à 70 % par la région, le reste par la communauté de communes. 52 dossiers ont été suivis sur l'ensemble du territoire pour un montant total de subventions accordées de 78 861 €. Sur 29 dossiers concernant les communes rurales, 6 ont été menés à terme à Vivières : c'est la commune rurale qui a le plus utilisé cette opportunité. ■

> État-civil (mars 2008 -> mars 2009)

■ **NAISSANCES :**

- VARDI Marius, le 18 avril 2008
- GIROUARD Damien Esteban, le 20 mai 2008
- TINGRY Mattéo Giuseppe André, le 9 juin 2008
- BUJAK Elena Maria Françoise, le 13 juillet 2008
- LEMAITRE Enzo Roger Richard & Sarah Annick Nadia, le 13 juillet 2008
- DAUM Noa Sébastien, le 13 juillet 2008
- BETANT Enzo Michel Jean-Louis, le 14 août 2008
- AZENI Yanis Djame, le 10 janvier 2009.

■ **MARIAGE :**

- ROCHE Marc Guy Louis Daniel et KITANOSKI Laetitia, le 5 juillet 2008.

■ **DÉCÈS :**

- BRAUX Mauricette Laetitia, née POURRIER, le 16 mars 2008.

> Foyer rural

Calendrier de printemps

- 12 avril (Pâques) : Chasse à l'œuf
- 31 mai : Brocante
- 13 juin : Loto
- 27 juin : Repas dansant

Renseignements : Mme Dominique Parent au 03 23 72 54 94.

> Tir à l'arc

En attendant les grandes dates du calendrier sportif, un prochain rendez-vous est à noter pour Pâques : le Tir à l'oiseau. Tir traditionnel où l'on doit abattre un oiseau en bois, sur une perche à environ 12 m du sol. Le gagnant sera déclaré Roy de la Compagnie pour l'année à venir.

- Rendez-vous au jeu d'arc dimanche 12 avril vers 14 h 30.

MAIRIE DE VIVIÈRES

• Permanence de la mairie

Mardi : de 9h à 11h30
 Jeudi : de 17 h à 19h30
 Téléphone. 03 23 72 71 04
 E-mail : vivieres2@wanadoo.fr

> Ordures ménagères

• Avril 2009

Papiers/journaux . . . les mardis 7 et 21
 Verre les mardis 14 et 28

• Mai 2009

Papiers/journaux . . . les mardis 5 et 19
 Verre les mardis 12 et 26

• Juin 2009

Papiers/journaux . . . les mardis 2, 16 et 30
 Verre les mardis 9 et 23

Pour tout problème de collecte, contacter M^{lle} Carbonneaux au 03 23 96 60 19.

! La collecte des encombrants sera effectuée les jeudis 9 avril et 8 octobre 2009 au matin.

> Informations utiles

■ **URGENCES**

Samu. 15
 Pompiers. 18
 Gendarmerie. 17
 Gaz de France (sécurité, dépannage) 03 23 64 23 23
 EDF (sécurité, dépannage) 0 810 33 32 02

■ **MÉDECINS GÉNÉRALISTES :**

Dr Amsellem 03 23 72 69 76
 Dr Assemat. 03 23 96 08 02
 Dr Caron 03 23 96 29 00
 Dr De Boynes 03 23 96 09 53
 Dr Delbende. 03 23 96 29 00
 Drs Flaure. 03 23 72 66 22
 Dr Kovar 03 23 96 10 54
 Dr Métrop-Demichélis . . 03 23 96 12 13
 Drs Richard 03 23 96 19 14
 Dr Wascat 03 23 96 08 53

En cas d'urgence, veuillez composer le 15 qui vous orientera vers le médecin de garde.

■ **DENTISTES :**

Dr Benchabatt 03 23 96 08 08
 Dr Clerget 03 23 72 50 09
 Dr Dessaux 03 23 96 15 11
 Dr De Valence
 Guillaumot 03 23 96 88 88
 Dr Halimi 03 23 96 88 88
 Dr Mascitti 03 23 96 19 32
 Dr Quilès 03 23 96 15 11

MAIRIE DE VILLERS-COTTERÊTS

• Standard tous services

Téléphone. 03 23 96 55 00
<http://www.mairie-villerscotterets.fr>

■ **OPHTHALMOLOGISTE :**

Dr Convert 03 23 72 50 33

■ **CABINETS INFIRMIERS :**

Outrebon Stéphane . . . 03 23 96 97 76
 Rambach Martine. . . . 03 23 96 14 19

■ **PHARMACIES :**

Centrale 03 23 96 11 31
 Denolle. 03 23 72 13 43
 Dericq. 03 23 96 97 97
 Ducat 03 23 96 14 48

Pour obtenir l'adresse de la pharmacie de garde, composez le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle. Celle-ci est équipée d'un répondeur qui vous indiquera la pharmacie de garde.

■ **VÉTÉRINAIRES :**

Thévenin-Chauvin 03 23 96 13 86

■ **CAISSE PRIMAIRE D'ASS. MALADIE**

Téléphone 03 23 96 11 66

■ **ADMR**

Téléphone 03 23 96 10 50

■ **TAXIS**

Torcq. 03 23 72 55 15
 Gressier 06 07 21 31 12
 Volker. 06 07 98 20 05

■ **MÉDIATHÈQUE**

Téléphone 03 23 96 48 20

• **Horaires d'ouverture**

- mardi de 13h à 18h
 - mercredi de 10h à 18h
 - jeudi. de 13h à 18h
 - vendredi de 13h à 18h
 - samedi. de 10h à 17h

■ **DÉCHETTERIE DE VILLERS-COTTERÊTS**

Téléphone 03 23 96 43 57

• **Horaires d'ouverture été***

- lundi 9h-12h et 13h30-19h
 - mardi 9h-12h et 13h30-19h
 - mercredi. 9h-12h et 13h30-19h
 - jeudi fermée
 - vendredi 13h30-19h
 - samedi 9h-12h et 13h30-19h
 - dimanche : 9h-13h

*En hiver, la déchetterie ferme ses portes à 17 h, au lieu de 19 h.

"Le Petit Vivierois"

Comité de rédaction : Sylvie Bernard, André Pommier, Christophe Stanley, Rémi Vanlerberghe.
 Conception, réalisation : Célyne Muller
 Impression : Villers Imprim'
 Distribution : merci aux bénévoles !
 Contact : petit-vivierois@wanadoo.fr

> Chiens & responsabilité

L'art. 1385 du Code civil énonce que « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

À titre d'exemple, ces dommages peuvent être liés à un **accident de la circulation** causé par un chien, à des **abolements intempestifs** gênant le voisinage ou à des **morsures** (environ 200 000 cas de morsures recensés annuellement en France). C'est pourquoi il est vivement conseillé à tout possesseur de chien de faire mentionner dans son contrat d'assurance "responsabilité civile" la présence de son animal.



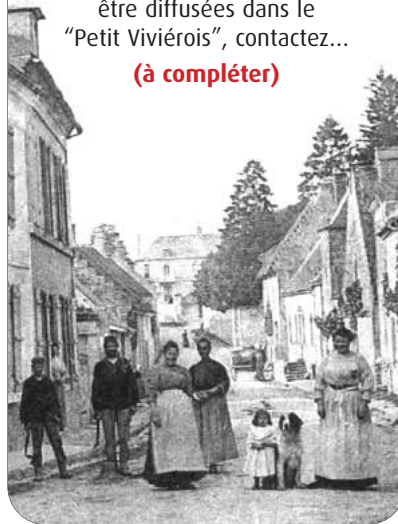
Cette prise en charge est souvent d'un coût très modique, sauf lorsqu'elle concerne un chien de défense.

Attention cependant :

- la responsabilité civile ne couvre que les dommages **causés** par l'animal (ex. : morsure, cycliste renversé, voiture qui percute un chien, vêtements déchirés...). Les dommages **subis** par l'animal ne sont donc pas pris en charge par cette garantie (chien blessé, accident ou maladie... les frais de soins sont pris en charge par une assurance spécifique).
- seuls les dommages subis par des tiers peuvent être indemnisés au titre de la garantie responsabilité civile, ce qui exclut toutes les personnes assurés par votre contrat d'assurance multirisque habitation (enfants,

Si vous avez des connaissances historiques ou des anecdotes au sujet de Villières, si vous désirez parler d'un sujet qui vous tient à cœur ou partager votre passion, si vous possédez des images intéressantes qui pourraient être diffusées dans le "Petit Villiétois", contactez...

(à compléter)



> Auto : le saviez-vous ?

Distance de freinage

Sur une route sèche, avec une voiture en bon état¹ et un temps de réaction d'une seconde², la distance nécessaire à l'arrêt total du véhicule est de :

- 13,5 m. à 30 km/h
- 28 m. à 50 km/h, soit la longueur de 7 voitures mises bout à bout !
- 40 m. à 60 km/h
- 46,5 m. à 70 km/h
- 70,5 m. à 90 km/h

À noter :

- **L'ABS ne réduit pas les distances de freinage**, mais empêche le blocage des roues, permettant une meilleure maîtrise du véhicule.
- Sur route humide, les distances de freinage sont à **multiplier par 2**.

Risques encourus par les piétons

En cas de choc avec un véhicule, la probabilité de décès d'un piéton est de :

- 10 % à 20 km/h
- 30 % à 40 km/h
- 85 % à 60 km/h
- 100 % à 80 km/h

Autant d'informations qui devraient inciter chacun à respecter les limitations de vitesse...

¹ en particulier freins, pneus et amortisseurs.

² temps moyen de réaction (sans fatigue, ni alcool, ni médicaments).

■ PISCINE DE VILLIERS-COTTERÈTS

Téléphone 03 23 72 52 27

• Horaires d'ouverture

Période scolaire

- lundi 12h-13h30 et 18h-20h
- mardi 18h-20h
- mercredi... 9h30-12h et 14h30-20h
- jeudi 12h-13h30 et 18h à 20h
- vendredi 16h-20h
- samedi 9h-12h et 14h30-19h
- dimanche 9h-12h

Petites vacances scolaires

- lundi 12h-13h30 et 14h30-20h
- mardi 9h-12h et 14h30-20h
- mercredi... 9h-12h et 14h30-20h
- vendredi... 9h-12h et 14h30-20h
- samedi 9h-12h et 14h30-19h
- dimanche 9h-12h

Salle de musculation

- lundi 9h-12h et 14h30-20h30
- mercredi... 9h-13h30 et 16h30-20h
- jeudi 17h-20h30
- vendredi 11h30-14h
- samedi 9h-14h